

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 mai 2022

L'an deux mil vingt deux , le 18 mai à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire.

Date de la convocation : 09.05.2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle, Di Nucci Nicolas, Duret Franck, Eckert Piere, Pramayon Jean-Marc, Villuendas Myriam

Excusés : Denis Bernadette pouvoir à Villuendas Myriam

Dulac Laëtitia pouvoir à Cordier Christelle

Fontan Corinne pouvoir à Bisignano Nathalie

Schneider Chrystel pouvoir à Eckert Pierre

Secrétaire de séance : Cordier Christelle

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

Dossier de facturation SCARRE BEES architectes.

Le 9 mai le cabinet Scarre Bees nous a adressé 5 factures d'un total de 3 603.61 €ttc du marché de maîtrise d'œuvre correspondant au solde de la phase APS (20%).

Madame le maire explique que le non paiement de ces factures risquerait de mener la commune à un contentieux ultérieur.

Le conseil municipal approuve à 8 voix pour et 3 voix contre le règlement du solde de rémunération de 20 % de la mission APS.

Dans le cadre de l'abandon du projet de réhabilitation de la ferme Jomet et de la revente, Madame le maire et son 1^{er} adjoint ont pris attache auprès d'un avocat pour des conseils.

Celui ci a envoyé une 1^{ère} facture de 557.89€ TTC et a proposé une convention d'honoraires accompagné d'une demande de provision de 720€ TTC.

Le conseil municipal à 9 voix contre et 2 voix pour, a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette convention.

Un notaire sera contacté ultérieurement.

Après en avoir **délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de passage et d'entretien avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre des sentiers sur les portions de chemins ou routes relevant du domaine privé ou public de la commune de Lurcy et intégrés au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée de l'Ain (PDIPR).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Clôture de la séance à 20h.

Le Maire,


